

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 1er novembre 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa Les conseillers de Ville : Aref Salem

Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen

Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire.

Le maire rend hommage aux participants à l'expédition du mont Kilimandjaro. Cette expédition a été organisée par La Fondation Gracia à l'occasion de son 15e anniversaire afin de recueillir des fonds qui viendront en aide aux familles laurentiennes par le biais de deux projets majeurs. Il félicite les participants pour leur exploit et pour leur engagement envers la communauté.

Le conseil d'arrondissement rend hommage à monsieur Rolf C. Hagen, décédé le 22 octobre dernier. Monsieur Hagen a fondé à Saint-Laurent l'une des plus importantes entreprises internationales de distribution de produits pour animaux de compagnie.

CA11 08 0775

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 1er novembre 2011.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 1er novembre 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0776

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 4 octobre 2011 et de la séance spéciale du 17 octobre 2011 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 4 octobre 2011 et de la séance spéciale du 17 octobre 2011 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA11 08 0777

Première période de questions du public, de 19 h 45 à 20 h 45

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Marc Leduc, du 750, Place Fortier, appartement 103 (administrateur Le Beaucaire condominium):

- Plaintes depuis 2000 contre Mme Johnson et ses chats.
- Amendes lorsqu'il y a des infractions répétées.
- Au 8 septembre 2011, 18 chats.
- Il dépose 5 lettres de copropriétaires et locataires incommodés.
- Problème environnemental et de santé publique.
- Jusqu'à quand la Ville tolérera-t-elle la situation par des amendes trop petites?

Réponse (Alan DeSousa): nous déployons des efforts constants dans ce dossier. Nous continuerons nos inspections sur une base régulière.

Madame Marie Barette, du 815, rue Muir, appartement 106 :

- Qu'en est-il de la taxe sur les services?

Réponse (Alan DeSousa) : une taxe de 0,02 \$ /100 \$ d'évaluation est nécessaire pour la réalisation de nos projets.

- La taxe est-elle nécessaire vu le nombre de nouvelles habitations?

Réponse (Alan DeSousa) : la taxe foncière n'entre pas dans les coffres de l'arrondissement mais sert à des projets régionaux.

Monsieur Lorne Kofman, du 2912 avenue Ernest-Hemingway:

- Il n'est pas heureux de la configuration des rues. Le stationnement est limité en hiver à cause des pistes cyclables.

Réponse (Alan DeSousa) : plusieurs consultations publiques ont été tenues. L'arrondissement a reçu plusieurs demandes d'apaisement de la circulation.

- Il demande qu'on se questionne pour satisfaire tout le monde.

Réponse (Alan DeSousa) : on anticipe l'ouverture de Cavendish vers le nord. Nous allons monitorer le secteur et nous prendrons les mesures qui s'imposent.

- Le stationnement d'un côté seulement élargit la rue, ce qui accentue la vitesse.

Réponse (Alan DeSousa) : le comité de circulation analysera les suggestions.

Madame Kofman, du 2912, avenue Ernest-Hemingway:

- Elle suggère de paver la piste en gravier pour en faire une piste cyclable et demande l'installation de dos d'âne.

Réponse (Alan DeSousa) : la piste en gravier n'a pas cette vocation et les dos d'âne ne sont pas une solution (les services d'urgence remettent en question les dos d'âne).

- Pour la vitesse, elle pense que les poteaux au milieu de la rue sont efficaces.
- Elle paie ses taxes et pense qu'elle a le droit de stationner sur la rue.

Réponse (Alan DeSousa) : il donne l'exemple du boulevard O'Brien. L'arrondissement tente d'adopter les meilleures mesures. Bombardier n'est plus là et il y a une association de résidents.

Monsieur Marc-André Blain, du 2846, rue Des Andes :

- Lettre du 21 octobre demandant à Alan DeSousa de prendre en mains le dossier d'ouverture du boulevard Cavendish. Qu'est-ce qui se passe et quand sera-t-il ouvert?

Réponse (Alan DeSousa): les contrats sont octroyés. Des retards d'Hydro-Québec ont retardé les travaux. Il s'est assuré que la CSEM était sur place. Les inquiétudes initiales sont non fondées parce que le boulevard Toupin est prêt (inquiétudes formulées par l'école JMC et la garderie Katkout).

- Qu'est-ce qui empêche les entrepreneurs de travailler en même temps?
- Avez-vous en mains l'échéancier des entrepreneurs et est-ce qu'il y a des pénalités pour des retards?
- Qu'est-ce qui pressait de finir les pistes cyclables en octobre et novembre alors qu'on attend Cavendish depuis 4 ans?

Réponse (Alan DeSousa): Plusieurs travaux étaient programmés pour être faits avant l'ouverture de Cavendish. Nous faisons l'impossible pour coordonner nos actions avec ceux de la ville-centre.

Monsieur Roberto Baccega, du 2904, avenue Ernest-Hemingway:

- Problème de sécurité publique. Difficile de traverser la rue le matin. La nuit et le weekend, c'est une piste de course.
- Il demande des dos d'ânes d'asphalte. Il y a beaucoup d'enfants. Il y a des dos d'âne ailleurs. Ce sont des mesures faciles et peu coûteuses.

Réponse (Alan DeSousa) : plusieurs mesures sont mises en place pour réduire la vitesse et d'autres seront mises en place au printemps. Les dos d'âne sont installés uniquement près des parcs.

- Il demande un engagement pour ralentir la circulation sur Ernest-Hemingway.
- Personne dans Bois-Franc n'a demandé de pistes cyclables.

Réponse (Alan DeSousa) : il y a eu de nombreuses consultations sur le plan de transport.

CA11 08 0778

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1110958019):

CONSIDÉRANT qu'il est important de rendre hommage à tous ceux et celles

qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire

ou de paix;

CONSIDÉRANT que nous désirons exprimer toute notre gratitude à nos

concitoyens et concitoyennes qui ont eu le courage de se

battre pour ouvrir la voix à une ère de paix ;

CONSIDÉRANT que nous commémorons chaque année le Jour du Souvenir en

déposant une couronne au pied du cénotaphe au parc Beaudet

,

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la

semaine du 5 au 11 novembre 2011 Semaine des anciens

combattants dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de novembre de l'année deux mille

onze.

CA11 08 0779

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1110958017) :

CONSIDÉRANT que le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida

(ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans

le monde;

CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé publique du Canada estime à quelque

65 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant

actuellement avec le VIH/sida;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, l'éducation est

notre seul moyen de défense contre le VIH/sida;

CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida fournit

une occasion unique d'identifier et d'examiner les réalités sanitaires, sociales, politiques, juridiques et économiques du

VIH/sida;

CONSIDÉRANT que pendant la Journée mondiale du sida, les communautés du

monde honorent et commémorent tous ceux qui ont perdu leurs vies et tous ceux qui vivent avec les effets du VIH/sida. Cette journée marque aussi les accomplissements que nous avons faits ainsi que tout le travail qui reste à accomplir dans notre lutte contre

le VIH/sida.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du

24 au 30 novembre 2011 *Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida* et le 1^{er} décembre 2011 *Journée mondiale du sida* dans

l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de novembre de l'année deux mille onze.

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1110958020) :

CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre,

Journée internationale des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que cette journée a pour but de favoriser l'intégration des personnes

handicapées dans la société;

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées du Québec forment l'un des groupes

socioéconomiques les plus démunis et que l'accès au marché du

travail s'avère pour elles le plus difficile;

CONSIDÉRANT que l'intégration harmonieuse des personnes handicapées est

bénéfique à l'ensemble de la population de Saint-Laurent et qu'elle

contribue à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 3 décembre

2011 Journée internationale des personnes handicapées.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de novembre de l'année deux mille onze.

CA11 08 0781

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1110958018):

CONSIDÉRANT que le Parlement du Canada a déclaré le 6 décembre Journée

nationale de commémoration et d'action contre la violence faite

aux femmes;

CONSIDÉRANT que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à

l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées

pour la seule raison qu'elles étaient des femmes;

CONSIDÉRANT que la violence continue malheureusement de miner le quotidien de

nombreuses femmes et filles;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer

la violence faite aux femmes:

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 6 décembre

2011 Journée nationale de commémoration et d'action contre la

violence faite aux femmes.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de novembre de l'année deux mille onze.

CA11 08 0782

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110818001 relatif au lancement d'un appel d'offres public l'impression des publications 2012.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'impression des publications 2012.

ADOPTÉ.

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378028 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2012.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2012.

ADOPTÉ.			

CA11 08 0784

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195022 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de coupe et de réparation de trottoirs et de chaussée découlant de l'émission de permis de coupes (petites surfaces) sur diverses rues pour l'année 2012.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à deux appels d'offres publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

A D O DEEÉ

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de coupe et de réparation de trottoirs et de chaussée découlant de l'émission de permis de coupes (petites surfaces) sur diverses rues pour l'année 2012.

ADOPTE.			

CA11 08 0785

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378029 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour 1114378029 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour obtenir les services d'une firme spécialisée en génie-conseil pour assurer la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement pour l'année 2012.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour obtenir les services d'une firme spécialisée en génieconseil pour assurer la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement pour l'année 2012.

- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:
 - deux employés de la Division des études techniques et de l'ingénierie
 - un employé de la Section des ressources matérielles
 - un employé de la Division des études techniques, planification et environnement

ADOPTÉ.

CA11 08 0786

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112298002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des équipements informatiques pour l'année 2012.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des équipements informatiques pour l'année 2012.

ADOPTÉ.

CA11 08 0787

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110344002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et de rongeurs dans les bâtiments publics, les espaces verts et le réseau d'égouts pour une période de trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et de rongeurs dans les bâtiments publics, les espaces verts et le réseau d'égouts pour une période de trois ans.

ADOPTÉ.

CA11 08 0788

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115361004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2012.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2012.

ADOPTÉ.

CA11 08 0789

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434035 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2012.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2012.

ADOPTÉ.

CA11 08 0790

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641034 relatif à l'octroi de contrats pour la location de remorqueuses servant au déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement pour les saisons 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014 - Demande de soumissions 11-041.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

Soumissionnaire	Nombre de remorqueuses	Nombre de remorqueuses additionnelles	Taux horaire 2011/2012	Taux horaire 2012/2013	Taux horaire 2013/2014
Groupe Sega 2009 inc.	1	2	65 \$	67 \$	68 \$
Remorquage Top Speed	4	2	70 \$	75 \$	80 \$
Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.)	rejetée	-	-	-	-

ATTENDU que la soumission de la firme Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.) a été rejetée parce qu'incomplète ;

ATTENDU que l'arrondissement a besoin de sept remorqueuses pour desservir l'ensemble de ses secteurs de déneigement;

ATTENDU que Remorquage Top Speed offre deux remorqueuses supplémentaires aux mêmes taux horaires;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron:

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMTÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe Sega 2009 inc.** un contrat pour la location de trois remorqueuses pour le déplacement de véhicules lors des opérations de déneigement pour les saisons 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 septembre 2011, totalisant la somme de 165 416,58 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'octroyer à la firme **Remorquage Top Speed** un contrat pour la location de quatre remorqueuses pour le déplacement de véhicules lors des opérations de déneigement pour les saisons 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 septembre 2011, totalisant la somme de 248 134,32 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1114641034 : 395 550,90 \$) :

2430.0010000.304716.03121.55205.014741.0000.000000.000000.000000.00000

CA11 08 0791

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641037 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'économie d'énergie à l'aréna Raymond-Bourque - Demande de soumissions 11-048.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Construction JAB inc.	1 684 654,55 \$
A.G.S. Entrepreneur Général inc.	1 707 581,45 \$ (corrigé)
Norgéreq Itée	1 767 363,35 \$ (corrigé)
Céleb Construction Itée	1 822 401,26 \$
Cosoltec inc.	1 827 191,79 \$
Groupe Plombaction inc.	1 851 657,20 \$

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de A.G.S. Entrepreneur Général inc., Norgéreq ltée et Cofely services inc. sont des erreurs de calcul et d'arrondis;

ATTENDU que la soumission de la firme Cofely services inc. a été rejetée parce qu'incomplète ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Construction JAB inc. le contrat pour les travaux d'économie d'énergie à l'aréna Raymond-Bourque, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 12 octobre 2011, totalisant la somme de 1 684 654,55 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier CTA1114641037) :

6430.3009003.801150.07141.57201.000000.0000.136835.000000.22025.00000 582 385,62 \$

 $6430.3010003.801150.07141.57201.000000.0000.136835.000000.22025.00000\\1\ 028\ 331,94\ \$$

ADOPTÉ.

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378030 relatif à l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la préparation d'une étude avant-projet comprenant un programme fonctionnel et technique pour la réfection et la mise aux normes des chalets et des piscines ainsi que la modification des pataugeoires des parcs Saint-Laurent et Hartenstein – Demande de soumissions 11-538.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Beaupré Michaud et associés, architectes	77 241,16 \$ (corrigé)	17,51
Architectes Guilmette Larue	97 633,72	14,11
Atelier VAP	92 279,26 \$ (corrigé)	13,90

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix des soumissions de Beaupré Michaud et associés, architectes, et de Atelier VAP sont des erreurs d'arrondis;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Beaupré Michaud et associés, architectes** le contrat de services professionnels pour la préparation d'une étude avant-projet comprenant un programme fonctionnel et technique pour la réfection et la mise aux normes des chalets et des piscines ainsi que la modification des pataugeoires des parcs Saint-Laurent et Hartenstein, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 13 octobre 2011, totalisant la somme de 77 214,16 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1114378030 : 73 851,16 \$) :

6430.301003.801150.07165.54390.000000.0000.124617.000000.15010.00000

ADOPTÉ

CA11 08 0793

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641039 relatif à une dépense de 34 000 \$ pour l'acquisition d'un chariot élévateur à quatre roues motrices.

ATTENDU que la Section des ressources matérielles a besoin de remplacer un chariot élévateur désuet afin d'assurer ses opérations;

ATTENDU le chariot élévateur acquis en septembre 2010 par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une somme de 65 244,01 \$ taxes incluses;

ATTENDU que la Direction du matériel roulant et des ateliers accepte de céder à l'arrondissement le chariot élévateur au coût de 34 000 \$.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 34 000 \$ pour l'acquisition d'un chariot élévateur à quatre roues motrices.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1114641039 : 34 000 \$) :

6430.3010002.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112994001 relatif à une dépense en faveur de Technologie de dégivrage Cargill pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées – Dossier 11-063.

ATTENDU la résolution numéro CG11 0309 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 28 septembre 2011 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à Technologie de dégivrage Cargill pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées pour une période approximative de 8 mois;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 875 406,89 \$ en faveur de Technologie de dégivrage Cargill pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1112994001 : 226 749,17 \$ pour l'année 2011 et 610 493,22 \$ pour l'année 2012) :

ADOPTÉ

CA11 08 0795

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112050010 relatif à une commande en faveur de Global Upholstery Co. inc. pour l'acquisition de mobilier de bureau pour l'aréna Raymond-Bourque.

ATTENDU la résolution numéro CE05 1319 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 6 juillet 2005 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à Global Upholstery Co. inc. pour l'approvisionnement en mobiliers de bureaux intégrés ou autoportants, pour une durée de sept ans;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 49 234,56 \$ en faveur de Global Upholstery Co. inc. pour l'acquisition du mobilier de bureau pour l'aréna Raymond-Bourque.
- 2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1112050010 : 47 073,73 \$) :

6430.3011001.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0796

Soumis sommaire addenda numéro 1114641026 relatif à l'octroi de contrats pour la mise à niveau de la librairie de sauvegarde des données et l'entretien des pièces de 2012 à 2016.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080631 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2011 et octroyant des contrats à CPU Design inc. pour les sections 1, 2 et 4 et à Eurodata Support Services inc. pour la section 3 de la mise à niveau de la librairie de sauvegarde des données et l'entretien des pièces de 2012 à 2016 (soumission 11-529);

ATTENDU la lettre de Eurodata Support Services inc. datée du 27 octobre 2011 refusant d'exécuter la section 3 du contrat lui ayant été octroyée, soit l'installation et la formation, de la mise à niveau de la librairie de sauvegarde des données et l'entretien des pièces de 2012 à 2016 ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du refus d'Eurodata Support Services inc. d'exécuter le contrat octroyé par la résolution numéro CA11 080631 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0797

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299037 relatif à un don à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 1 500 \$ à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1110299037 : 1 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0798

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110958021 relatif à un don à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour la fête de Noël 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour la fête de Noël 2011.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1110958021 : 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0799

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299038 relatif à une demande de subvention de la Corporation culturelle latino-américaine de l'amitié (COCLA) pour l'année 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 5 000 \$ à la Corporation culturelle latino-américaine de l'amitié (COCLA) pour l'année 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110299038: 5 000 \$):

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000 ADOPTÉ.

CA11 08 0800

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110710002 relatif à la tenue de l'activité Féerie d'hiver 2012.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver la tenue de l'activité Féerie d'hiver au parc Cousineau, le dimanche 12 février 2012, de 13 h à 17 h.
- 2.- D'approuver la remise de la fête au dimanche 19 février 2012 en cas de mauvaise température.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1110710002 : 16 452,01 \$) :

2430.0010000.304761.07167.56590.000000.0000.000000.00000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0801

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152080 relatif à l'appui du projet d'implantation d'antennes de Vidéotron Itée au 3435, boulevard Pitfield.

ATTENDU que Vidéotron ltée projette l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion au 3435, boulevard Pitfield;

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du projet décrit au plan joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU que, dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé est requis ;

ATTENDU que la procédure CPC-2-0-03 d'Industrie Canada qui découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication* s'applique ;

ATTENDU que le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels Vidéotron ltée doit également composer;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'appuyer le projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion soumis par Vidéotron ltée et montré au plan joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA11 08 0802

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1113984009).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 septembre et le 25 octobre 2011, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 25 octobre 2011 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives. ADOPTÉ.

CA11 08 0803

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110664005 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Déjeuner-causerie de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent 17 octobre 2011 - Le Crystal, Saint-Laurent 3 billets à 48,28 \$ plus taxes

165,00\$

7e soirée d'huîtres de la Fondation du Musée des maîtres et artisans du Québec et de la fondation du Cégep de Saint-Laurent 4 novembre 2011 - Cépep de Saint-Laurent 7 billets à 80,00 \$

560,00\$

Banquet soulignant le 75e anniversaire de la Casa d'Italia et le 150e anniversaire de l'unification de l'Italie.
5 novembre 2011 - Hôtel Crown Plaza 2 billets à 200 \$

400.00 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1102276009 : 1 117,76 \$) :

ADOPTÉ.

CA11 08 0804

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434004 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées au 135 et 155, boulevard Deguire dans la zone H13-069 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser que le revêtement de béton de ces habitations multifamiliales soit peinturé.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 7 septembre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110902);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées au 135 et 155, boulevard Deguire dans la zone H13-069 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser que le revêtement de béton de ces habitations multifamiliales soit peinturé, sous réserve du maintien en bon état de cette peinture, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de peinture acrylique de couleur se rapprochant de la couleur du béton de marque Dur-X-Cel 100 de la compagnie Durabond.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0805

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434018 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1750, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale requise.

ATTENDU qu'à l'item 6. b) du procès-verbal de la séance tenue le 5 octobre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100306);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1750, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale requise, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0806

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434019 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4065, place Albert-Dreux dans la zone H07-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge arrière.

ATTENDU qu'à l'item 6. c) du procès-verbal de la séance tenue le 5 octobre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100503);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4065, place Albert-Dreux dans la zone H07-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge arrière, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0807

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434021 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1777, rue Bégin dans la zone I11-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'un dépoussiéreur extérieur en marge arrière dont la hauteur est supérieure au maximum permis, d'autoriser l'ajout d'une ouverture véhiculaire en cour avant donnant sur la rue Ashby, que la largeur de l'accès véhiculaire soit supérieure au maximum permis et que les manœuvres des camions se fassent hors site.

ATTENDU qu'à l'item 6. f) du procès-verbal de la séance tenue le 5 octobre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20111004);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1777, rue Bégin dans la zone I11-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'un dépoussiéreur extérieur en marge arrière dont la hauteur est supérieure au maximum permis, d'autoriser l'ajout d'une ouverture véhiculaire en cour avant donnant sur la rue Ashby, que la largeur de l'accès véhiculaire soit supérieure au maximum permis et que les manœuvres des camions se fassent hors site, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

- 1. La hauteur du dépoussiéreur ne doit pas excéder 12 mètres;
- 2. Le dépoussiéreur doit être localisé dans la partie sud de la cour arrière de façon à minimiser sa visibilité à partir de la rue Ashby et le conteneur doit être accessible par l'allée de stationnement existant;
- 3. Les ouvertures en façade donnant sur la rue Ashby doivent être fermées par un revêtement de brique similaire à l'existant ou par l'installation de verre tympan installé par l'intérieur;

Une plantation d'arbres le long de la rue Ashby doit être prévue afin de minimiser la superficie de l'accès véhiculaire.

ADOPTÉ.			

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547087 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6005, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S10-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment dont le pourcentage d'ombrage dans l'aire de stationnement ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. e) du procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110305);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1. D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6005, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S10-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment dont le pourcentage d'ombrage dans l'aire de stationnement ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.
 - Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.
- 2. De prendre acte de l'engagement d'Aéroports de Montréal (ADM) de contribuer à la diminution des îlots de chaleur en favorisant la plantation d'arbres, notamment dans le secteur du boulevard de la Côte-Vertu, ainsi que, plus globalement, d'assurer le verdissement aux abords des entrées principales du territoire aéroportuaire que sont les boulevards : Côte-Vertu, Côte-de-Liesse, des Sources ainsi que l'entrée au secteur central à proximité de l'aérogare;
- 3. D'appuyer ADM dans ses démarches.

CA11 08 0809

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434020 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée au 4065, place Albert-Dreux dans la zone H07-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. b) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111001);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée au 4065, place Albert-Dreux dans la zone H07-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs ainsi que la toiture sont recouverts des mêmes matériaux que l'existant.

ADOPTÉ.

ADOPTÉ.

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434022 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 1605, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C12-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. a) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20080904);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 1605, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C12-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0811

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434023 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures d'une habitation unifamiliale isolée située au 1915, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. c) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110407);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures d'une habitation unifamiliale isolée située au 1915, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les matériaux extérieurs sont recouverts de déclins de couleur sable « RD11-Cove » du fabricant « Canexel », ou leurs équivalents

ADOPTÉ.

CA11 08 0812

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434024 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures sur un bâtiment industriel situé au 4705, rue Dobrin dans la zone I06-005 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. d) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111002);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures sur un bâtiment industriel situé au 4705, rue Dobrin dans la zone I06-005 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs de côtés latéraux et arrière sont recouverts d'enduit acrylique de couleur crème sur panneau de béton sur une hauteur de 6mètre, ensuite sur isolant rigide pour la partie du deuxième étage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0813

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434025 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 3655, rue Fernand-Dumont dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. e) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111003);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 3655, rue Fernand-Dumont dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts aux matériaux similaires à l'existant.

ADOPTÉ.

CA11 08 0814

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434027 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1375, rue Dépatie dans la zone H13-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. g) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111005);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1375, rue Dépatie dans la zone H13-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans préparés par F.G. Concepts inc., soumis le 13 octobre 2011.

Les murs extérieurs de l'agrandissement sont recouverts de déclins d'aluminium blanc de la compagnie Kaycan alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte identiques à ceux de la résidence existante, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0815

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434028 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment commercial situé au 769, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. m) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111011);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment commercial situé au 769, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0816

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434029 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur auvent pour un bâtiment commercial situé au 903, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. n) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111012);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur auvent pour un bâtiment commercial situé au 903, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0817

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434030 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments commerciaux situés du 953 au 961, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080692 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de la séance générale du 7 septembre 2010;

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. o) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111013);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments commerciaux situés du 953 au 961, boulevard Décarie et du 1498 au 1500, rue MacDonald dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les nouveaux plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le mur de la façade est recouvert de brique rouge-brune récupérée ou similaire à celle existante et le cadrage des ouvertures au rez-de-chaussée est en acier galvanisé ou aluminium.

ADOPTÉ.

CA11 08 0818

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434031 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des enseignes pour le bâtiment commercial situé au 1480, rue de l'Église dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. p) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111014);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des enseignes pour le bâtiment commercial situé au 1480, rue de l'Église dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0819

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434032 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une enseigne pour le bâtiment commercial situé au 1701, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. q) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111015);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une enseigne pour le bâtiment commercial situé au 1701, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0820

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434033 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 3895, place Eugène-Hamel dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 8. a) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110906);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 3895, place Eugène-Hamel dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et sur le plan d'aménagement paysager déposé le 28 octobre 2011, préparé par Lori Del Torto, architecte paysagiste de Pépinière Pierrefonds.

Les matériaux de revêtement extérieur sont la pierre de couleur Chantilly du fabricant Techo-Bloc tandis que la toiture sera de couleur noire du fabricant BP ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0821

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152081 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 925, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De refuser cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale. ADOPTÉ.

CA11 08 0822

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152082 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour la propriété commerciale située au 1015, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6 h) de la séance tenue le 11 mai 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100507);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour la propriété commerciale située au 1015, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2010 sans toutefois permettre l'affichage en vitrine avant qu'un plan d'ensemble ne soit préalablement déposé.

ADOPTÉ.

CA11 08 0823

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-3 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1114152084).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-3 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 28 novembre 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA11 08 0824

Le règlement numéro RCA08-08-0001-46 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1110565007).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2011, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-46 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0825

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-48 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1110565008).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-48 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet :

- d'autoriser dans les zones S16-007, S16-008, C16-013, C16-018, C16-020, C16-021, S16-027, C16-033, C16-034, C08-060 et C12-024 un commerce de détail et de service distinct de l'établissement du premier étage au sous-sol d'un bâtiment commercial ou mixte;
- ➤ de régir l'affichage commercial pour ces commerces en sous-sol.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-48 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1110565008)

CA11 08 0827

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-49 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1114152083).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-49 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 28 novembre 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA11 08 0828

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-50 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1114152079).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-50 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 28 novembre 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA11 08 0829

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser les enseignes directionnelles hors-site dans les emprises excédentaires de la voie publique dans les zones S09-002 et S10-007.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-50 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1114152079)

Le règlement numéro RCA11-08-3 autorisant un emprunt de 6 700 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1114378027).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2011, le conseiller Francesco Miele a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs (CA11 080755);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par Michèle D. Biron; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA11-08-3 autorisant un emprunt de 6 700 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.

ADOPTÉ.

CA11 08 0831

Le règlement numéro RCA11-08-4 autorisant un emprunt de 850 000 \$ pour le financement de travaux d'éclairage de rues et de signalisation routière est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1114322006).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2011, la conseillère Michèle D. Biron a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le financement de travaux d'éclairage de rues et de signalisation routière (CA11 080759);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA11-08-4 autorisant un emprunt de850 000 \$ pour le financement de travaux d'éclairage de rues et de signalisation routière.

ADOPTÉ.

CA11 08 0832

Le règlement numéro RCA11-08-5 autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le financement de l'acquisition et du remplacement d'équipement informatique est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1114322004).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2011, le conseiller Aref Salem a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le financement de l'acquisition et du remplacement d'équipement informatique (CA11 080756);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA11-08-5 autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le financement de l'acquisition et du remplacement d'équipement informatique.

ADOPTÉ.

CA11 08 0833

Le règlement numéro RCA11-08-6 autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'ameublement et d'équipement de bureau est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1114322005).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2011, le conseiller Aref Salem a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le financement de l'acquisition d'ameublement et d'équipement de bureau (CA11 080757);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA11-08-6 autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'ameublement et d'équipement de bureau.

ADOPTÉ.

CA11 08 0834

Le règlement numéro RCA11-08-7 autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement du coût de construction du Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1112288002).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2011, le conseiller Maurice Cohen a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le financement du coût de construction du Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent (CA11 080758);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA11-08-7 autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement du coût de construction du Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA11 08 0835

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services.

CA11 08 0836

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0009 sur l'enlèvement de la neige.

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950020 relatif à la nomination d'un chef de section – bibliothèque à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section – bibliothèque à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Dominique Gazo au poste de chef de section – bibliothèque à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTE.	
---------	--

CA11 08 0838

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950023 relatif à la nomination permanente d'une secrétaire d'unité administrative à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire d'unité administrative à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Cindy Whitton de façon permanente au poste de secrétaire d'unité administrative à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTE.	
---------	--

CA11 08 0839

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110630020 relatif à la titularisation de quatre employés cols bleus à la Direction des travaux publics.

ATTENDU le plancher d'emplois prévu à la convention collective du syndicat des cols bleus;

ATTENDU que dans le cadre d'un règlement de grief, et à la demande du Service du capital humain, il convient de titulariser quatre employés cols bleus;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation, rétroactivement au 17 septembre 2011, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, des personnes suivantes :

Direction des travaux public

- monsieur Iannick Picotin-Mineau à la fonction de préposé aux travaux et à la propreté
- monsieur Alek Bérubé à la fonction de peintre arrondissement

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

- monsieur Jonathan W. Farray à la fonction de préposé à l'entretien sports et loisirs
- monsieur Giuseppe Di Caprio à la fonction de préposé à l'entretien sports et loisirs ADOPTÉ.

CA11 08 0840

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 40

Le conseiller Aref Salem remercie le maire pour le travail effectué en vue de conserver la gare Montpellier dans la zone 1. Aussi, il rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

- le changement d'heure aura lieu cette fin de semaine ; c'est le temps de changer les piles des avertisseurs de fumée
- l'arrondissement offre une collecte des feuilles mortes
- une exposition des quartiers disparus aura lieu du 19 novembre 2011 au 23 janvier 2012 au Centre des loisirs
- Saint-Laurent a été le premier arrondissement à adhérer à la Politique d'accessibilité universelle

La conseillère Michèle D. Biron félicite le directeur des travaux publics, monsieur François Lapalme, pour le choix des aménagements floraux dans le secteur Montpellier.

Le maire remercie les policiers pour leur présence dans les rues à l'occasion de l'Halloween et au rond-point Décarie à l'occasion des travaux. Il demande patience et tolérance aux citoyens. Il souligne que Saint-Laurent reste une communauté de choix pour les familles et son développement va bon train. Il remercie les membres du Comité consultatif d'urbanisme et le service de l'urbanisme pour leur efficacité dans les dossiers de projets industriels, institutionnels et de services. En terminant, il invite les citoyens à participer à la célébration du Jour du souvenir qui aura lieu le 11 novembre prochain au parc Beaudet.

CA11 08 0841

Deuxième période de questions du public, de 19 h 45 à 20 h 45

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie :

- Elle remercie le conseil d'avoir permis le projet du point 40.14.

Monsieur Marc-André D'Avignon, du 2268, rue De l'Envol:

- Il suggère d'ajouter des arrêts sur Ernest-Hemingway au coin des rues Modigliani et de l'Équateur pour ralentir la circulation

Réponse (Alan DeSousa) : on en prend note et ses suggestions seront soumises au comité de circulation.

Monsieur Éric Lacroix, du 2732, avenue Ernest-Hemingway:

- Les changements apportés par l'arrondissement font en sorte que le champ de vision est beaucoup plus ouvert et dangereux sur Ernest-Hemingway. Il demande d'agir rapidement pour faire des modifications.
- Il a rencontré 100 résidents et ils sont tous contre l'aménagement actuel.

Réponse (Alan DeSousa) : nous prenons note de ses commentaires et proposons une présence policière accrue dans le secteur.

- Il n'y a pas suffisamment de places de stationnement pour des invités. Il propose les solutions suivantes :
 - asphalter la piste en poussière de roche côté nord de l'avenue Ernest-Hemingway
 - modifier le trajet de la piste cyclable sur la rue de l'Équateur et la rue Des Andes
 - installer des dos d'âne comme sur la rue Des Andes.

Réponse (Alan DeSousa) : les dos d'âne sont installés uniquement près des parcs. Des bollards seront installés au printemps. Nous allons appliquer une combinaison de mesures.

Monsieur Jacques Bolduc, du 2751, avenue Ernest-Hemingway::

- Il suggère de permettre le stationnement du côté sud pour l'hiver. Il n'y a pas de cycliste l'hiver.

Réponse (Alan DeSousa) : il demande aux services de regarder les solutions proposées.

Madame Hermandez, du 2213, rue Harriet-Quimby:

- Ernest-Hemingway a toujours été une rue dangereuse et la modification faite n'améliore pas la situtation. Ça donne l'impression d'avoir été improvisé.

Réponse (Alan DeSousa) : chaque geste a été étudié.

- Le chemin de gravier est-il une piste cyclable?

Réponse (Alan DeSousa) : il n'a pas été conçu dans cet objectif.

- À Sherbrooke, les poteaux pour les pistes cyclables sont enlevés l'hiver. Est-ce que ça pourrait être fait ici?
- La piste cyclable sur Cavendish a-t-elle été improvisée?

Réponse (Alan DeSousa) : 5 réunions ont été tenues en 2008. Il était prévu d'avoir une piste cyclable le long du boulevard Cavendish jusqu'à Henri-Bourassa. L'arrondissement doit s'assurer qu'il y a des liens cyclables.

Monsieur Stéphane Bourque, du 2065, avenue de Saint-Exupéry :

- Il apprécie les mesures d'apaisement sur de Saint-Exupéry.
- Le lundi, il n'y a pas de place de stationnement.
- La piste cyclable du côté des voitures est très dangereuse.
- Il ne se souvient pas d'avoir eu une présentation lors d'une rencontre de l'Association des propriétaires du Bois-Franc. Il ne faut pas ignorer cette association.

Réponse (Alan DeSousa): notre rôle est de gérer la voie publique. L'Association des propriétaires de Bois-Franc est toujours un interlocuteur privilégié. Nous prenons bonne note de ses commentaires.

Monsieur Stéphane Sévignac, du 2755, avenue Ernest-Hemingway:

- Le plan a été fait avec sérieux par des gens compétents. Il faut avoir l'humilité de constaté que certaines actions ne sont pas les bonnes. Vous engagez-vous à reconsidérer la question?

Réponse (Alan DeSousa) : nous allons étudier la question.

Madame Paula Di Franco Norcéa, du 2771, rue Des Harfangs :

- Elle demande un changement de vitesse à 30 km/h sur Ernest-Hemingway et dans le secteur Bois-Franc.
- Les policiers doivent être plus présents dans le secteur Bois-Franc.
- Elle espère que Cavendish n'ouvrira pas parce qu'il y aura plus de circulation et plus de vitesse.
- Elle déplace ses voitures pour ne pas perdre les places de stationnement quand elle a de la visite.

Monsieur Sébastien Bellefleur, du 2892, avenue Ernest-Hemingway:

- Enlever les voitures donne l'impression qu'on peut rouler plus vite sur cette rue.
- Même les policiers et les patrouilleurs roulent vite; ils devraient donner l'exemple aussi pour la sécurité.
- Il suggère des boîtes à fleurs pour ralentir la circulation.

Réponse (Alan DeSousa): on va voir avec nos services quelles mesures peuvent être envisagées. Le conseil d'arrondissement est ouvert.

Proposé par le conseiller Aref Salem;	
Appuyé par le conseiller Maurice Cohen	, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:	
De lever la séance à 23 h.	
ADOPTÉ.	
	Maire
	Secrétaire